

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obsèques>). En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT). En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

	PRIX TTC Prestations obligatoires	PRIX TTC Prestations non obligatoires
1-Préparation, organisation des obsèques		
Démarches et formalités administratives (demande d'autorisation ou déclaration auprès de la mairie, de la police, des représentants de culte, frais de dossiers)		280 €
Réalisation de _____ (nombre) faire-part		€
Compositions florales		€
Plaques et articles funéraires		€
Autres : _____		€
Location de matériel de réfrigération (en cas de conservation du corps à domicile)		€
Soins de conservation (actes de thanatopraxie) (si absence de transport international)		€
Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (à l'exception de celles compatibles avec l'inhumation ou la crémation).	€	
Toilette funéraire et habillage du défunt		€
CHAMBRE FUNÉRAIRE		
Frais d'admission		€
Frais de séjour en case réfrigérée		€
Frais de séjour en salon de présentation		€
Autres : _____		€
2-Transport du défunt avant mise en bière (sans cercueil)		
Véhicule funéraire		€
Housse mortuaire (en cas de transport avant mise en bière)	€	
Forfait de transport ou transport pour un trajet de _____ km aller / retour		€
Frais de mise à disposition de personnel		€
Autres : _____		€
3-Cercueil et accessoires		
-Cercueil (essence du bois ou autre matériau conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du CGCT) avec cuvette étanche et quatre poignées, plaque d'identité Pin	770 €	
et / ou -Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur (si l'une des conditions de l'article R. 2213-26 du CGCT est remplie)	€	
Capiton		€
Emblème civil / religieux placé sur le cercueil		€
Autres : Plaque d'identité		45 €
4-Mise en bière et fermeture du cercueil		
Frais de mise à disposition du personnel		165 €
Autres : _____		€
5-Transport du défunt après mise en bière		
Véhicule funéraire		290 €
Forfait de transport ou transport pour un trajet de _____ km aller / retour		€
Frais de mise à disposition de personnel		€
Autres : _____		€

	PRIX TTC Prestations obligatoires	PRIX TTC Prestations non obligatoires
6-Cérémonie funéraire		
Véhicule funéraire		€
Personnel (dont 2 porteurs)		300 €
Mise à disposition d'un maître de cérémonie		€
Registre de condoléances		€
Autres : _____		€
7A-Inhumation		
Personnel pour inhumation	€	
Creusement et comblement de fosse	€	
Ouverture / fermeture de caveau	€	
Démontage/ montage de monument funéraire		€
Fourniture d'un caveau _____ (nombre) places		€
Autres travaux de marbrerie		€
Personnel (portage du cercueil)		€
Exhumation et réduction de corps (en fonction des places disponibles dans le caveau)		€
Autres : _____		€
Autres : _____		€
7B-Crémation		
Personnel pour crémation	130 €	
Fourniture d'une urne avec sa plaque	45 €	
Emblème civil / religieux placé sur l'urne		€
Scellement sur un monument funéraire	€	
Dépôt de l'urne dans un columbarium	€	
Inhumation de l'urne	€	
Dispersion des cendres en jardin du souvenir ^(*)	€	
Personnel (portage du cercueil)		€
Autres : _____		€
8-Frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles		
Vacation de police (article R. 2213-48 du CGCT) ^(*)	25 €	
Redevance de crémation (si prévue par le gestionnaire du crématorium) ^(*)	766 €	
Publication d'un avis dans la presse		€
Frais de culte		€
Redevance de superposition de corps et/ ou de réunion de corps (si prévue par la commune) ^(*)		€
Autres : _____		€
Autres : _____		€
Sous-total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles :		€
TOTAL TTC de l'ensemble des prestations obligatoires	€	
TOTAL TTC de l'ensemble des prestations non obligatoires		€
TOTAL TTC	2 816,00	€

^(*) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %. ^(*) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet. ^(*) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n° _____.

Dont TVA : _____

Acompte versé : _____

Restant dû : _____